

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 13 Absents : 5 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--	---

**PRESENTS** : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. NOIRAUD Bernard ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ;

**ABSENTS EXCUSES** :

M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette ;  
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;  
M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;  
M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD ;  
M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. JOZEAU Jacky ;  
M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WANLIN Jean-Michel ;

**ABSENTS** : M. AIGUILLON Mickaël ; M. BARANGER Olivier ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DANGER Jean-Louis ; M. WOJTCZAK Richard

**Secrétaire de séance** : M. POUPIN Pascal

**FINANCES - BUDGET**  
**ADMISSIONS EN NON VALEURS – EFFACEMENTS DE DETTES**

• **Effacements de dettes :**

Monsieur le Trésorier nous a adressé 2 états d'effacement de dettes suite à jugements représentant un montant global de 4 903.84 €.

DATE	MONTANT
Etat du 16/09/2022	2 950.74 €
Etat du 16/09/2022	1 953.10 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 903.84 €</b>

Il est rappelé que l'effacement de dette prononcé par le juge s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

La dépense correspondant à l'effacement de dette de **4 903.84 €** sera constatée sur le budget 2022 au compte 6542-créances éteintes-chapitre 65.

• **Admissions en non valeurs :**

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2015 à 2022 qui lui a été adressé par Monsieur le Trésorier pour un montant global de 5 974.32 €

EXERCICE	ETAT 5700980215 du 14/09/2022
2015	329.05 €
2016	648.43 €
2017	233.88 €
2018	676.67 €
2019	1 201.59 €
2020	1 418.92 €
2021	1 406.20 €
2022	59.58 €
	<b>5 974.32 €</b>

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouverts en raison des motifs suivants :

- PV de carence,
- Poursuite sans effet,
- Personne disparue,
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative,
- Personne décédée et demande de renseignement négative,
- Combinaison infructueuse d'actes,
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire – liquidation judiciaire,

- Surendettement et décision d'effacement de dette,
- Dossier de succession vacante négatif,
- Créance minime,
- Créance inférieure au seuil de poursuite.

Il est donc proposé d'admettre la somme de **5 974.32 €** en non-valeur.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ CONSTATE l'effacement de dettes de 4 903.84 €,
- ✓ ACCEPTE d'admettre en non valeurs la somme de 5 974.32 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU



C.S. du 30.09.2022

Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20220930-CS-22-053-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022